

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-014 - Séance du 15 mars 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 8 mars 2012
Date d'affichage: 16 mars 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 16/03/2012

Le quinze mars deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, GIRARD François, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre, CORNESSE Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PAJOT Marc, GUERIN Patrick

Secrétaire: CHOPIN René

Objet : ACCEPTATION DE DEVIS DIVERS

Après avoir pris connaissance de divers devis, et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

- Le devis n° 7685/12 du 27 janvier 2012 de l'entreprise HORLOGE PLAIRE pour le remplacement d'un battant de la cloche de l'église pour un montant de 1 063,57 € HT soit 1 272,03 € TTC .
- Le devis n°12012012/155517455 de l'entreprise JVS-MAIRISTEM pour la location d'une JVS BOX dont le coût mensuel s'élève à 182,00 € HT soit 217,67 € TTC et pour la reprise de données, la formation et l'environnement technique selon devis.
- Le devis du 12 mars 2012 de l'entreprise COPIAFAX pour la location d'un photocopieur monochrome multifonction THOSHIBA e-STUDIO 305 (scanner couleur et monochrome) et d'une imprimante laser couleur TOSHIBA ES 262 CS pour un coût total de 150,47 € HT/mois comprenant également la maintenance de ces équipements à raison de 9,02 € HT/mois pour le photocopieur et 10,45 € HT/mois pour l'imprimante laser.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ces dossiers et passer commande auprès de ces entreprises.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 mars 2012

